

MÉDIAS et TECH

Un rapport appelle à encadrer les technologies de sécurité

Le député LREM Jean-Michel Mis préconise des expérimentations en amont des Jeux olympiques de 2024.

CHLOÉ WOITIER  @W_Chloe

SÉCURITÉ Drones équipés de caméras, détection automatisée des situations de danger, identification de suspects au milieu d'une foule grâce à la reconnaissance faciale... les technologies de sécurité ne manquent pas d'atouts pour épauler les forces de l'ordre dans leurs missions mais ouvrent également d'importants débats éthiques: le danger d'un glissement vers une société de surveillance généralisée est réel.

C'est pour résoudre cette délicate équation que le premier ministre Jean Castex a commandé en avril un rapport au député LREM Jean-Michel Mis, qui a été remis ce jeudi à Matignon. Objectif, dresser une liste de recommandations pour permettre à la France d'utiliser certaines de ces technologies dans un cadre responsable, avec tous les garde-fous nécessaires. Et ce, alors que se profile l'organisation en France de la Coupe du monde de rugby (2023) puis des Jeux olympiques (2024). Ces événements d'ampleur, qui vont attirer des millions de participants à travers le pays, posent un défi de sécurisation alors que la menace terroriste reste élevée.

Mais « ils ne doivent pas servir de cadre à une utilisation débridée de toutes formes de nouvelles technologies de sécurité », prévient le député dans son rapport. « Il s'agit néanmoins de se donner les chances, de manière ciblée et encadrée, de disposer d'outils de soutien opérationnel pour les forces de sécurité intérieure (...) qui soient conformes

à nos standards éthiques. » Jean-Michel Mis préconise d'utiliser des solutions développées par des acteurs français pour des enjeux évidents de souveraineté et de sécurité nationale. Elles devront subir un certain nombre d'expérimentations à grande échelle strictement encadrées par la loi. La supervision et l'évaluation de ces tests grandeur nature devront être assurés par « une instance indépendante et collégiale », où figureraient des universitaires, et « dont les conclusions seraient publiques ».


« Les contestations sociales qui ont eu lieu durant l'examen de la loi sécurité globale montrent la sensibilité de l'opinion publique sur l'emploi des nouvelles technologies à des fins de sécurité », rappelle Jean-Michel Mis. L'État ne devrait donc pas faire l'économie d'un débat national avec des consultations publiques et des contributions de la communauté scientifique, sur le modèle des États généraux de la bioéthique.

Un débat national

Le député égrène dans son rapport une série de garde-fous qui seront centraux pour que les Français acceptent ces technologies. La plus brûlante d'entre elles - l'identification biométrique de suspects en temps réel dans l'espace public - ne devrait être réservée qu'à la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée.

Il devrait également être inscrit dans la loi qu'il est interdit de laisser des intelligences arti-

ficielles prendre seules des décisions: elles sont là pour épauler les agents de police et non pour agir à leur place. Le député Jean-Michel Mis appelle à une évaluation régulière de l'efficacité du recours aux technologies de sécurité par des autorités de contrôle, comme la Cnil ou le Conseil d'État, dont les moyens devront être renforcés. ■

 Les contestations sociales qui ont eu lieu durant l'examen de la loi sécurité globale montrent la sensibilité de l'opinion publique sur l'emploi des nouvelles technologies à des fins de sécurité

JEAN-MICHEL MIS,
DÉPUTÉ LREM



Le député Jean-Michel Mis (à gauche) a remis, jeudi, au premier ministre, son rapport sur les technologies de sécurité.

FLORIAN DAVID/MATIGNON